

Blitz du 97eme championnat de France, règlement.

Article 1 : Présentation

La FFE organise le Blitz du 97eme championnat de France le jeudi 22 aout 2024.

Lieu : Palais des sports de l'Alpe d'Huez.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) et aux joueurs étrangers ayant un identifiant F.I.D.E.

Pour des raisons de jauge, le tournoi est limité à 240 inscrits.

Nota : Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.2 F.I.D.E). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 homologué par la FFE).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement et réglé leurs droits d'inscription. Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions sera apparié pour la ronde 2 avec zéro point.

Remarque : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article B3, sur les parties en cadence blitz non supervisées, s'appliquera pour ce tournoi.

Article 3 : Cadence

Cadence : 3 minutes avec un incrément de 2s par coup dès le début de la partie.

La pratique du « BYE » ne sera pas appliquée.

Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu :

Ronde 1 : 20h30

Ronde 2 : 20h55

Ronde 3 : 21h20

Ronde 4 : 21h45

Ronde 5 : 22h10

Ronde 6 : 22h35

Ronde 7 : 23h00

Ronde 8 : 23h25

Ronde 9 : 23h50

Vérification des licences : Lors de l'inscription, du 18 au 23 aout 2024

Clôture des inscriptions : Le 23 aout 2024 à 16h, ou au 240eme inscrit.

Proclamation des résultats : Le 24 aout 2024 à 14h30.

Article 5 : Inscription.

Droits d'inscription : Adultes 5 € ; Jeunes 5 €.

L'inscription s'effectue à la buvette du championnat de France, du 18 au 23 aout 2024.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point).

Départage des ex-aequo : Buchholz, cumulatif puis performance. Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

La liste des prix du tournoi sera affichée dans la salle avant le début de la 4^{ème} ronde.

75% des inscriptions seront reversées en prix.

Prix au classement général, prix pour la meilleure joueuse, pour le premier Senior+/Vétérant et pour le premier jeune (-20 ans).

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis à la place.

Les prix par catégorie sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. En cas d'impossibilité de bris d'égalité un tirage au sort sera effectué.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié n'arrivant pas à l'échiquier avant la fin de son temps imparti est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) marque le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Divers

Le "lieu de la compétition" est défini comme étant la « zone de jeu », les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses. Les locaux étant strictement non-fumeur, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux des tournois.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Les spectateurs doivent également éteindre leurs appareils électroniques.

Les analyses sont interdites dans la « zone de jeu ».

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 11 :

Arbitre principal : Stéphane DENIS, AFO2.

Arbitres adjoints : Dominique RUHLMANN, AFE1 ; Claire GOBERT, AFO2 ; Alexis GOBERT, AFO1 ; Adrien DUQUESNE, AFC ; Julie FORGES-BOULANGER, AFC

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal,

Stéphane DENIS, AO2.

L'organisateur,

Jean Baptiste MULLON

CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.

Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion **d'un réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui **sans préjugés**.

Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.

Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.

Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.

Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.

Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.

Le joueur d'échecs est un **sportif !**

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER
À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Déontologie des Arbitres en 10 points

L'Arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés...) ;
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels,...) ;
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux,...) ;
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...) ;
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...) ;
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »